



## Compte rendu du CHSCT du 25 juin 2012

Préalablement aux débats, l'USSTS a donné lecture d'une déclaration liminaire dans laquelle le point « 6 » : réorganisation de la Trésorerie du PUY VILLE a été évoqué ce qui a donné lieu à plusieurs échanges. Le président a indiqué que le rôle du CHSCT n'est que de donner un avis sur cette réorganisation, mais que seul le directeur entérine une décision. De plus, il précise que pour ce dossier il pourrait y avoir une discussion au CHSM du 11/07/2012.

Les représentants Force Ouvrière ont jugé nécessaire de rappeler qu'ils sont des représentants du personnel et qu'à ce titre, ils portent et soutiennent l'avis unanime des personnels, avis déjà exprimé en audience à la direction le 13 mars 2012.

L'ordre du jour comportait 7 points.

### POINT 1 : approbation du PV du 15/03/2012

Tous les membres du comité n'étant pas en possession de la même version l'approbation est reportée.

### POINT 2 : présentation du guide prévention amiante par l'ISST (Inspecteur santé et sécurité au travail)

En l'absence de l'ISST la présentation du guide est reportée.

### POINT 3 : rapports de visite de L'ISST

L'ordre du jour comportait 7 points.

- **Visite CDFIP le Puy Terrasson :**

La remise en fonctionnement des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est recommandée : un devis de ces travaux est présenté pour 2191.79 €

L'absence d'exutoire de fumée est relevée (haut de l'escalier issue de secours rue Ronzon : une étude de faisabilité est en cours.

L'aération mécanisée d'un des boxes d'accueil du rez-de-chaussée génère un flux d'air inconfortable : une vérification par l'installateur est demandée. Les panneaux d'évacuation en cas d'incendie doivent être refaits à certains endroits et les listes des responsables revues.

- **Visite Saugues :**

La vétusté des locaux est relevée ; cette visite consécutive aux signalements successifs de dysfonctionnement de la chaudière à mazout a conduit au remplacement du brûleur sur une chaudière elle aussi ancienne : l'ISST en conclusion préconise un relogement. La direction doit reprendre contact avec la mairie et évoquer un éventuel déménagement.

### POINT 4 : registres santé et sécurité au travail

Pas de nouvelle remarque.

Le registre dématérialisé va être mis en place. Les modalités de fonctionnement sont abordées. A la demande des représentants FO les membres du CHSCT recevront, pour la préparation des séances, un document préparatoire retraçant les annotations des collègues sous forme de tableau.

### POINT 5 : budget

A la trésorerie du Puy ville : l'impossibilité de faire monter la séparation du guichet au-delà du faux plafond se traduit par un devis en baisse : les travaux s'élèvent à 6697.60 €

Demande de store acceptée à Brioude pour 667.97 €

Demande de store acceptée à Tence pour 1500 € (estimation)

Le président précise que la réserve dite « Républicaine » (20% du budget soit 9500€) reste indisponible ce qui condamne notamment pas les représentants de FO Finances

### POINT 6 : réorganisation de la Trésorerie du Puy ville

Les représentants du personnel donnent lecture de la déclaration suivante :

« Les représentants du personnel soussignés ont formulé verbalement à Monsieur Gérald Quintin, Président du CHSCT lors du CHSCT du 15 mars dernier, puis par écrit, le 19 mars, une demande de désignation d'un expert agréé sur le sujet de la réorganisation de la Trésorerie du Puy Ville.

Cette possibilité est ouverte par le nouveau règlement intérieur du CHSCT adopté dans le département lors de la séance du 15/03/2012.

A ce jour nous n'avons pas reçu de réponse du président du CHSCT. Seul le DDFiP nous a répondu par la négative.

Nous avons consulté nos instances nationales qui nous informent du souhait de la Direction Générale de voir certaines étapes précéder la désignation que nous demandons et notamment l'intervention des ergonomes de la Direction générale.

Bien que ce ne soit pas notre demande initiale nous nous conformons à ce souhait et nous formulons aujourd'hui la demande préalable d'intervention de ces spécialistes dans les meilleurs délais, sur ce sujet sensible qui touche directement le quotidien de tous les agents.

Nous nous refusons logiquement à aborder aujourd'hui le problème de cette réorganisation refusée par les collègues qui y travaillent et nous demandons au président, en conséquence, de sursoir à cette discussion et de relayer expressément notre demande auprès de la Direction générale. »

Cette déclaration a conduit à quelques échanges où nous avons rappelé que cette organisation avait été envisagée il y a quelques années par un ancien chef de poste et sa réflexion l'avait conduit à garder l'organisation actuelle.

Les représentants des personnels ont demandé à soumettre au vote la motion suivante :

« Le projet de réorganisation de la Trésorerie du Puy Ville ayant provoqué l'opposition de l'ensemble du personnel les membres de la parité syndicale du CHSCT de la Haute Loire demandent l'intervention expresse, soit des ergonomes de la Direction Générale, soit d'un expert agréé, comme les y autorise le nouveau règlement intérieur du CHSCT.

Les représentants du personnel ne participeront pas aux discussions sur ce sujet tant que ces intervenants indépendants n'auront pas pu analyser la situation. Ils demandent à Monsieur le Président de sursoir logiquement à la mise à l'ordre du jour de la réorganisation de cette trésorerie.

Son acceptation serait analysée comme un signe tangible et fort d'un véritable dialogue social de qualité. »

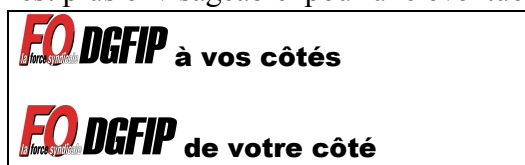
Les représentants du personnel ont voté pour.

En conclusion le président indique que la date de 10 septembre n'est plus envisageable pour une éventuelle mise en place.

POINT 7 : questions diverses

Prochain CHS le 11 septembre 2012

**Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**



## BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à

, le

signature